



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis 02-2025 relatif à une demande de crédit de CHF 390'000.00 pour la rénovation de la station de pompage des eaux usées « Lunika »

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 17 et 24 mars 2025 pour étudier l'objet cité en titre. Charly Viquerat, Municipal responsable des infrastructures s'est mis à disposition de la Commission pour apporter des éclaircissements et répondre de manière détaillée et transparente aux questions soulevées par ce préavis. Sa maîtrise du dossier est reconnue, tout comme sa capacité à justifier les chiffres énoncés.

Dimensionnement

L'estimation du nombre d'habitants-équivalents déversant leurs eaux usées dans la station de pompage semblait étonnamment élevé à la Commission. Avec une marge de sécurité qui permet de prendre en compte une évolution des besoins, notre Municipal a pu justifier ce nombre en détaillant ses hypothèses et en donnant des exemples de type d'activités qui produisent des rejets.

Les entreprises contribuent évidemment, via les taxes d'épuration, aux frais d'entretien du réseau d'égouts, proportionnellement à leur consommation. La surveillance des eaux permet aussi d'identifier des rejets inadéquats qui entraînent pannes et entretiens non standards. Ces cas existent et la Municipalité fait son possible pour pousser les fautifs à prendre des mesures de correction.

L'augmentation récente du nombre de pannes (définitive pour une des deux pompes) rend urgent le remplacement des pompes.

Estimation des coûts

Les montants estimés, qui servent de base à la demande de crédit se base sur quelques offres déjà reçues et sur l'expérience de construction de stations de pompage (sur le site des Communaux). Les travaux de génie civil sont évalués par l'ingénieur conseil, sur la base des métrés.

La Commission a fait part de son étonnement par rapport à ces montants, particulièrement au niveau des équipements et du travail de programmation. La Municipalité a fourni des détails lors de notre discussion par rapport à ces estimations. Le fait d'avoir un système de contrôle unifié (système identique pour toutes les stations de pompage) et détaillé (par l'utilisation de débitmètres en plus des compteurs électriques) permet de détecter plus de problèmes et plus rapidement. Au final, les coûts sont compréhensibles.

Installations de secours (étape 3)

Il n'y a actuellement pas d'obligation légale de prévoir un système de secours pour la station de pompage. D'après Charly Viquerat, la Municipalité reçoit fréquemment des demandes de service cantonaux ou d'associations à propos des risques de pollution liés aux eaux usées et aux mesures prises pour les limiter.

Bien que l'on puisse souhaiter que ces mesures de précaution soient prises, il faut aussi peser le rapport coûts / bénéfices, pondérés par le risque d'occurrence. Bien qu'il ne soit pas du ressort de la Commission des finances de se prononcer sur ce point, la Commission comprend que des incertitudes persistent quant au dimensionnement et aux autorisations d'installation de ces équipements en zone protégée. L'expérience qui sera acquise lorsque les premières étapes seront réalisées (temps de fonctionnement des pompes, débits réels) apportera des indications. Cela montre cependant que l'horizon de temps pour cette étape est encore plus incertain que pour la 2^e étape. Les conséquences financières de ces incertitudes sont discutées dans le paragraphe suivant.

Volet financier

Les investissements et les coûts liés aux questions d'épuration sont liés au compte affecté 46 (Réseau égouts et épuration). Celui-ci présente au bilan de fin 2023 un montant de réserve de CHF 1'300'780.-, que le budget 2025 prévoit d'amputer d'environ CHF 500'000.- pour des raisons distinctes de ce préavis. Le montant reste cependant conséquent.

La pratique de notre commune consiste à ne pas commencer à amortir un préavis tant que les travaux ne sont pas complètement réalisés. L'argument principal en faveur de cette pratique est qu'il facilite le contrôle des dépenses et amortissements totaux affectés au préavis.

Pour le présent préavis, constitué d'une étape relativement urgente et nécessaire, suivie d'autres étapes à échéance plus incertaine (on parle de plus de 3 ans), il n'est donc pas prévu d'amortir cette première phase rapidement. La Commission des finances n'est pas favorable à cette situation, même si elle ne remet pas en question le principe de ne pas amortir avant la fin de travaux.

Il faut reconnaître à la Municipalité la volonté de transparence concernant sa vision à moyen terme des investissements à effectuer sur cette station de pompage. Elle ne

veut pas donner au Conseil cette impression de saucissonner les préavis, ce que la Commission salue.

Néanmoins, au vu des incertitudes sur la 3^e phase, la Commission propose de la sortir du préavis. Si elle décide de s'engager pour la solution présentée (génératrice de secours diesel), au coût annoncé, il est possible de l'inscrire au budget d'une prochaine année. Sinon, un nouveau préavis serait naturel, et ne sera pas perçu comme du saucissonnage, l'intention ayant été clairement exprimée lors des présents débats.

A titre d'information, par rapport à la formulation des conclusions concernant les délais d'amortissement légaux : selon les nouvelles normes comptables auxquelles la Commune s'apprête à se conformer (MCH2), cette période dépend du type d'investissement. Par exemple, le montant consacré aux équipements est à amortir en 15 ans, alors que les infrastructures sont amorties sur 40 ans et les conduites en 60 ans. Rien n'empêche bien sûr d'amortir plus vite, à la discrétion de la Municipalité.

Pour compléter la discussion, et au regard des montants évoqués dans ce préavis, notons que les états financiers de la Commune au 4 mars 2025 indiquent un montant de disponibilité de CHF 8'953'659.- (avant de compter les fournisseurs impayés à ce jour de CHF 2'592'500.-), un montant à payer sur les 7 préavis ouverts de CHF 915'700.- et un niveau d'emprunts de CHF 12'100'000.-

Conclusions

En conclusion, Monsieur le Président, la Commission des finances propose à l'unanimité, au Conseil communal :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de rénovation de la station de pompage des eaux usées « Lunika » ;
2. d'allouer le crédit de CHF 346'000.-- pour financer le remplacement des équipements et les travaux d'agrandissement ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux et dans le compte affecté *Réseau égouts et épuration*.

Pour la Commission des finances :

Matthew Thomson

Président

Etoy, le 26 mars 2025

Thierry Cretegnny

Rapporteur